



LE RÔLE DU DIALOGUE SOCIAL ET DU TRIPARTISME DANS LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Y. Ghellab, Organisation internationale du
Travail
Contribution au Forum -Entreprise OIE-
Business Africa 2019-

Alger, 18-19 Février 2019

STRUCTURE

- I. Dialogue social et tripartisme: définitions et préconditions
- II. Dialogue social et tripartisme dans les politiques de l'emploi: pourquoi et comment ?
- III. Pratiques nationales et défis
- IV. Observations finales

I. DÉFINITIONS ET PRÉCONDITIONS

- Dialogue social tripartite : négociation, consultation et échange d'informations entre le gouvernement et les partenaires sociaux;
- Négociation collective;
- Coopération sur le lieu de travail;
- Mécanismes de prévention et de résolution des conflits de travail
- Dialogue social transnational: responsabilité sociale des entreprises, dialogue social au sein des groupements régionaux et des fora internationaux et régionaux (G20 et G7); clauses de consultations des partenaires sociaux dans les accords commerciaux et accords d'entreprise transnationaux

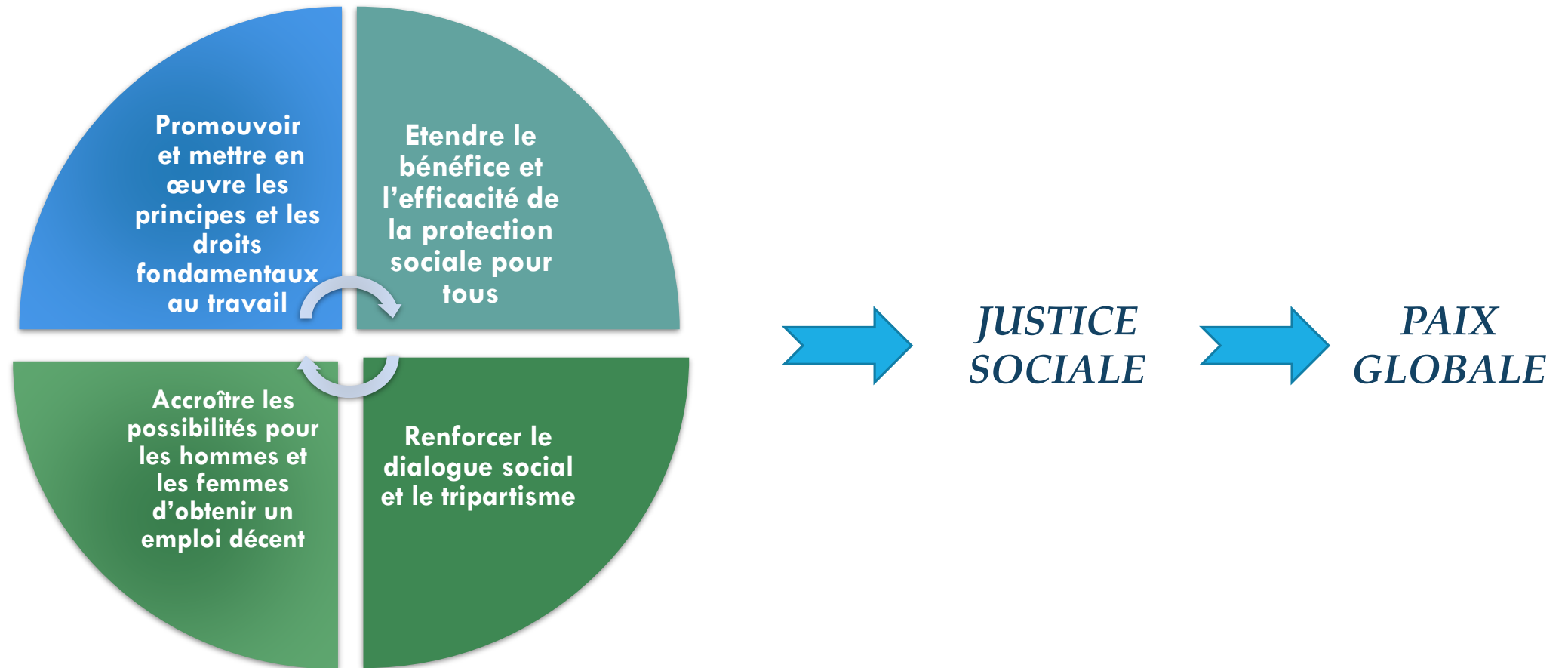
« Le dialogue social, basé sur le respect de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, **a un rôle crucial à jouer dans la conception de politiques de promotion de la justice sociale.** Il s'agit d'un moyen de parvenir au progrès social et économique. Le dialogue social et le tripartisme sont essentiels à la démocratie et à la bonne gouvernance. »

107^{ème} session de la CIT (2018) : Résolution and Conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme

« Des organisations d'employeurs et de travailleurs libres, indépendantes, fortes et représentatives, ainsi que la confiance, l'engagement et le respect par les gouvernements de l'autonomie des partenaires sociaux et des résultats du dialogue social sont des conditions essentielles à un dialogue social efficace. »

**107^{ème} session de la CIT (2018) : Résolution and
Conclusions concernant la deuxième discussion
récurrente sur le dialogue social et le tripartisme**

II. DIALOGUE SOCIAL, TRIPARTISME ET EMPLOI : DEUX PILIERS DE L'AGENDA POUR LE TRAVAIL DÉCENT



La confirmation de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale:

- Importance équivalente des 4 piliers stratégiques de l'OIT
- Forte interdépendance: l'un ne peut être atteint sans les autres

DIALOGUE SOCIAL ET TRIPARTISME DANS LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964 et la recommandation (n°122) associée

Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948

Recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984

Recommandation (n° 169) sur la création d'emplois dans les PME

Recommandation n° 113 sur les consultations aux niveau industriel et national, 1960

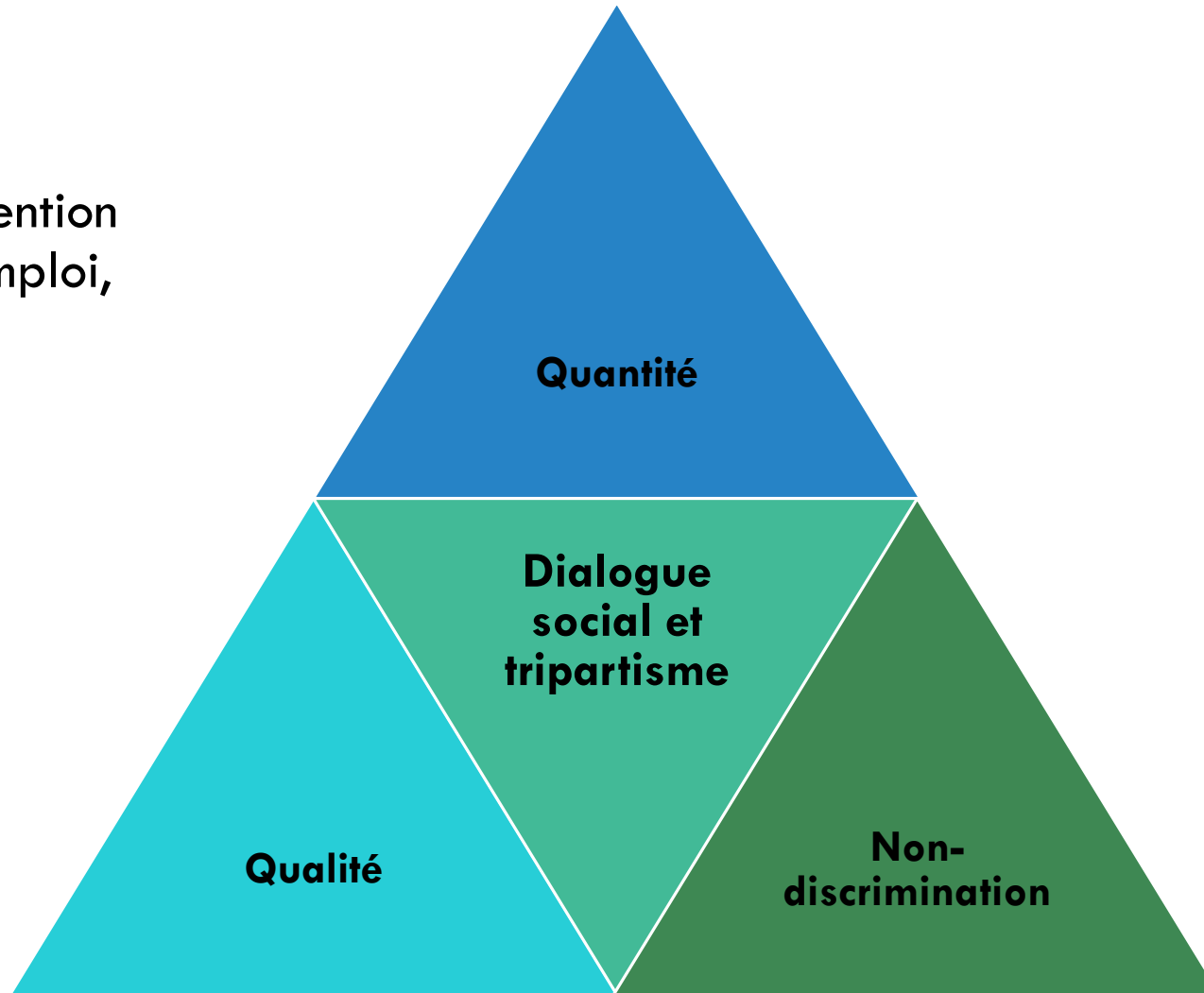
Agenda global pour l'emploi (2003)

Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008)

Pacte mondial pour l'emploi (2009): Promouvoir l'emploi, protéger les personnes

Le cadre normatif de l'OIT

Principes directeurs de la Convention
(n° 122) sur la politique de l'emploi,
1964



POURQUOI LE DIALOGUE SOCIAL ET LE TRIPARTISME ?



- Etablir des priorités au croisement des jugements politiques et des jugements techniques
- Une large palette d'acteurs est concernée

Besoin de l'implication de toutes les parties prenantes pour assurer le financement et la mise en œuvre



LE DIALOGUE SOCIAL EST LA PIERRE ANGULAIRE POUR ASSURER LA FORMULATION ET LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE L'EMPLOI CRÉDIBLES ET EFFICACES

L'Agenda global pour l'emploi (2002)

Le Conseil d'Administration du BIT a affirmé:

«le dialogue social, bipartite ou tripartite, (...) meilleur moyen de parvenir à un consensus assez élaboré sur toutes les recommandations et initiatives ayant trait à un agenda pour l'emploi. »

Conclusions concernant les première et deuxième discussions récurrentes sur l'emploi (CIT 2010 & 2014)

La CIT a affirmé en 2014:

« Le dialogue social [peut] jouer un rôle fondamental pour faciliter le consensus sur les politiques de l'emploi et l'adaptation aux transformations structurelles ayant une incidence sur le marché du travail. »

RÉSOLUTION DE L'OIT CONCERNANT LA CRISE DE L'EMPLOI DES JEUNES: APPEL À L'ACTION (2012)

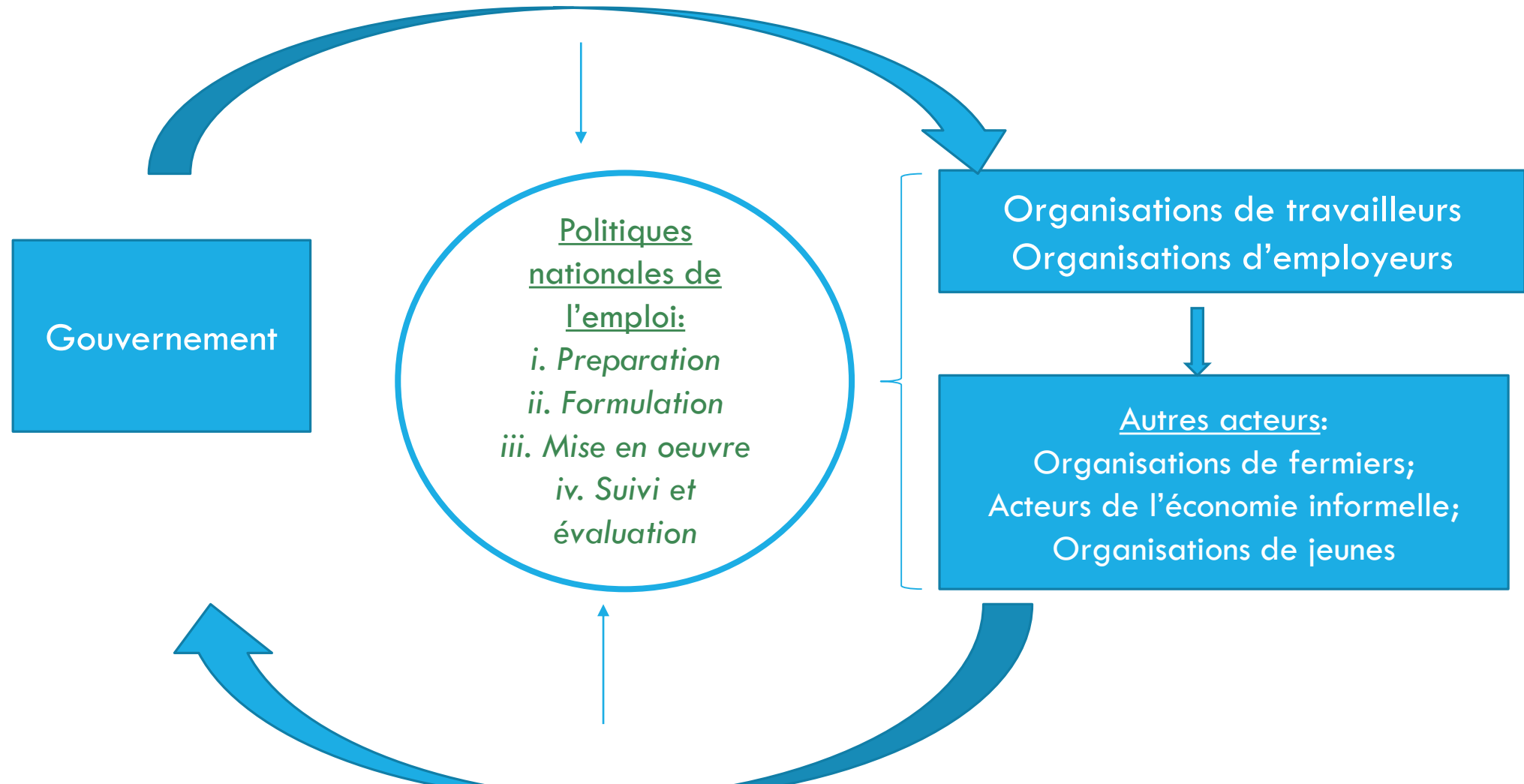
- Le dialogue tripartite peut éclairer les politiques qui ciblent des industries et des secteurs spécifiques ayant un fort potentiel pour l'emploi des jeunes.
- Renforcer la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs pour qu'ils puissent efficacement participer à l'élaboration de politiques et de programmes en faveur de l'emploi des jeunes.

RECOMMANDATION N°204 CONCERNANT LA TRANSITION DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE VERS L'ÉCONOMIE FORMELLE

- Les Membres devraient créer un cadre favorable à l'exercice par les employeurs et les travailleurs de leur droit d'organisation et de négociation collective et à leur participation au dialogue social dans la transition vers l'économie formelle.
- Les organisations d'employeurs et de travailleurs devraient, s'il y a lieu, étendre aux travailleurs et aux unités économiques de l'économie informelle la possibilité de s'affilier et d'accéder à leurs services.

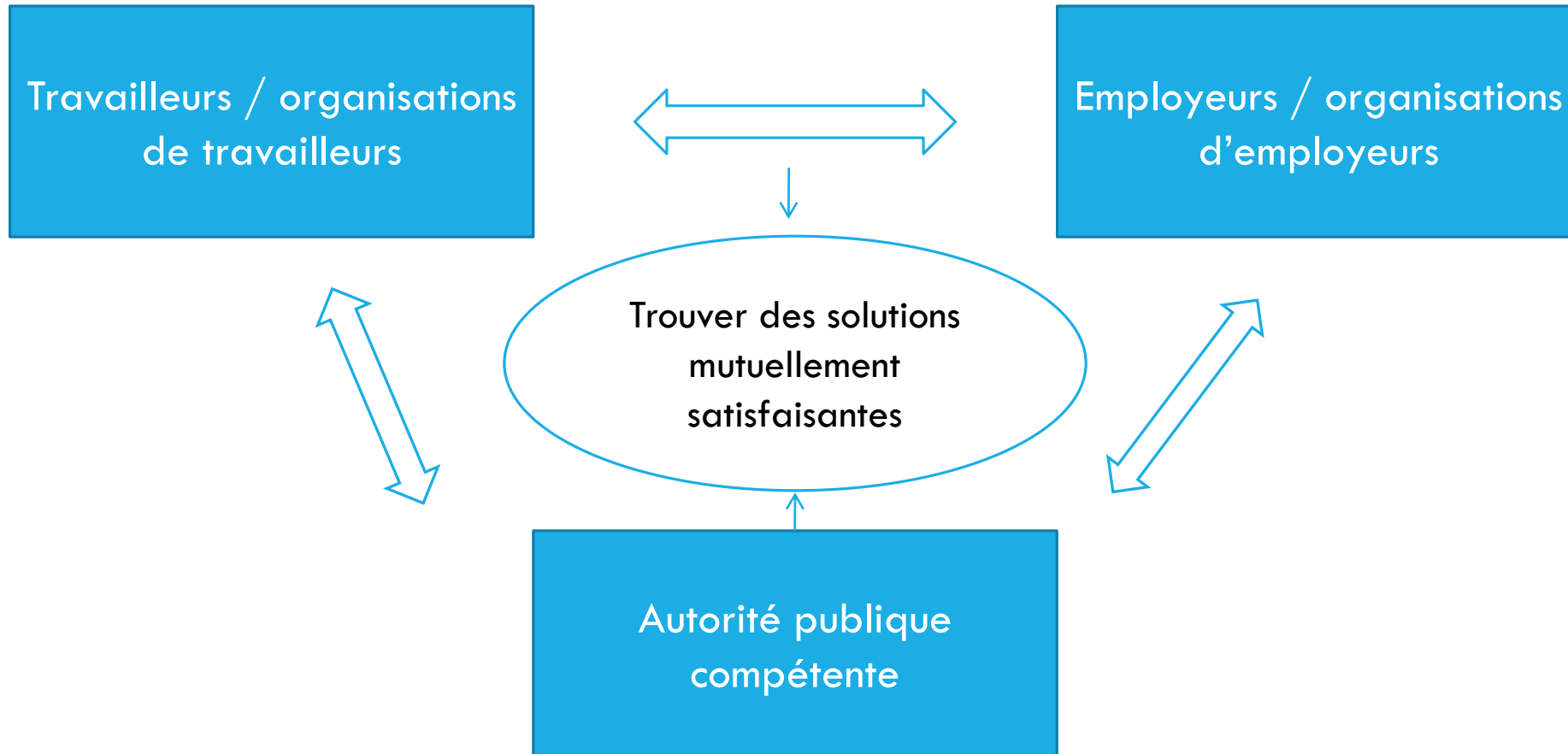
COMMENT ? DEVOIR DU GOUVERNEMENT

CONVENTION N° 122, ART.3



COMMENT?: DEVOIR DES PARTENAIRES SOCIAUX

RECOMMANDATION N° 122 ART. 29 (2)



III. LES PRATIQUES NATIONALES: UNE LARGE PALETTE D'ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Organes de consultation tripartite: conseils économiques et sociaux; conseils consultatifs du travail; conseils nationaux de dialogue social

Organes spécialisés: les conseils de l'emploi

Organes de supervision des services publics de l'emploi

Procédures ad hoc

Combinaison de divers canaux



EXEMPLES D'ORGANES DE CONSULTATION TRIPARTITE

	Algérie	Côte d'Ivoire	Maroc	Afrique du Sud	Uganda	Tanzanie
Forum	-Conseil économique et social -La Tripartite	Conseil national du dialogue social	Conseil économique, social et environnemental Conseil supérieur de promotion de de l'emploi	NEDLAC	Comité consultatif de travail	Conseil du travail, économique et social
Membres	Gouvernement et partenaires sociaux ;organisations de la société civile	Gouvernement et partenaires sociaux	Gouvernement et partenaires sociaux ; autres acteurs de la société civile	Gouvernement et partenaires sociaux ; communautés représentatives	Gouvernement et partenaires sociaux	Gouvernement, partenaires sociaux

ET DES DÉFIS.....

Implication tardive, ou limités à certaines phases seulement du développement de la politique de l'emploi, des partenaires sociaux

Consultation limitée à certains aspects (législation)

Les acteurs de l'économie informelle non impliqués

Information au lieu d'une consultation large et effective

Absence de formation destinée aux partenaires sociaux

Participation passive des partenaires sociaux (manque d'expertise, de coopération bipartite, etc)

Absence de données et de statistiques fiables

IV. OBSERVATIONS FINALES

Dialogue social-tripartisme: un rôle important dans les politiques d'emploi et la création d'un environnement favorable au développement des entreprises

Forte incitation de l'OIT à pratiquer le dialogue social

Pas de modèle universel mais des approches variées et spécifiques aux pays